

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit et le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jacky RAGUIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. RAGUIN J., HOMEHR C., LORIN L., ADLOFF G., GUERINOT G., GUYOT G., GIBOUT M., SCHEPENS J., FOURIER J-P., LEVAIN L., LEBLANC P., DESIREE V., RENARD O., HUGUIER C., DAOUZE C., AUBRON C., KOHLER S.

Absente excusée : Mme BERTHELOT C.

Absente : Mme TISSUT M-E.

Secrétaire de séance : M. GUYOT Francis

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE : ATTRIBUTION DES MARCHES

Monsieur Levain rappelle au conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, concernant les travaux de construction d'une maison médicale, sous forme d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA).

Les travaux se décomposent en 13 lots. 60 offres ont été déposées.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 11 décembre 2017 et le 16 janvier 2018, afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres. Elle propose au Conseil Municipal d'attribuer les lots comme suit (tableau ci-joint), au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : la valeur technique (coefficient de pondération 50%), les délais (coefficient de pondération 10%), le prix (coefficient de pondération 40%).

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant de l'offre retenue HT
1	VRD/ Aménagements extérieurs	TPJ	Offre de base	140 164.08 €
2	Terrassements/ gros œuvre	CRN	Offre de base + variante	186 753.48 €
3	Charpente bois / ossature bois/ bardage	CHEMOLLE	Offre de base	111 025.60 €
4	Etanchéité / couverture bac acier	DYBIEC OBS	Offre de base	62 912.37 €
5	Enduit monocouche	DROUOT	Offre de base	6 700.00 €
6	Menuiseries extérieures aluminium / serrurerie	LAMBERT MENUISERIES	Offre de base	44 204.50 €
7	Menuiseries intérieures bois	BEAU MASSON	Offre de base	29 425.70 €
8	Doublages / cloisons / faux plafonds	AMP3	Offre de base	46 958.00 €
9	Carrelage faïence	OLM	Offre de base	24 251.69 €
10	Sols PVC	CHARRIER	Offre de base	7 262.01 €
11	Peintures	CHARRIER	Offre de base	15 763.28 €
12	Electricité	TOGGENBURGER	Offre de base	44 997.00 €
13	Plomberie - chauffage - ventilation	BAULIEU	Offre de base	63 571.26 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission, décide :

- D'attribuer les lots aux entreprises telles que mentionnées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE ET DES ABORDS DES ATELIERS MUNICIPAUX : ATTRIBUTION DES MARCHES

Monsieur Lorin rappelle au conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, concernant les travaux d'aménagement du centre-ville et des abords des ateliers municipaux, sous forme d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA).

Les travaux se décomposent en 3 lots.

L'ouverture des plis a eu lieu le 02 novembre 2017 et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 janvier 2018 afin de procéder à l'analyse des offres. Elle propose au Conseil Municipal d'attribuer les lots comme suit, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : la valeur technique (coefficient de pondération 70%) et le prix (coefficient de pondération 30%).

	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant de l'offre retenue HT
1	Terrassement - VRD - équipement	Alexandre REAUT	Offre de base	138 475.17 €
2	Maçonnerie et sols en béton décoratif	MINERAL SERVICE	Offre de base	78 285.14 €
3	Aménagements paysagers et clôtures	CHARTREL Environnement	Offre de base	95 124.15 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission, décide :

- D'attribuer les lots aux entreprises telles que mentionnées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION-EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE, CENTRE DE LOISIRS, CANTINE ET TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE BATIMENTS COMMUNAUX : ATTRIBUTION DES MARCHES

Monsieur Adloff rappelle au conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, concernant les travaux de restructuration-extension de l'école maternelle, centre de loisirs, cantine et travaux de restructuration de bâtiments communaux, sous forme d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA).

Les travaux se décomposent en 14 lots.

L'ouverture des plis a eu lieu le 08 novembre 2017 et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 janvier 2018 afin de procéder à l'analyse des offres. Elle propose au Conseil Municipal d'attribuer les lots comme suit, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : la valeur technique (coefficient de pondération 30%) et le prix (coefficient de pondération 70%).

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant de l'offre retenue HT
1	Gros œuvre	CAPRISTO	Offre de base	225 000.00 €
2	Couverture étanchéité	A.COUVERT	Offre de base + variante	53 437.47 €
3	Menuiseries extérieures PVC	SANTIN	Offre de base	13 355.00 €
4	Menuiseries extérieures aluminium / serrurerie	GUILLEMINOT	Offre de base	123 587.40 €
5	Menuiseries intérieures bois	CHAMPAGNE MENUISERIE	Offre de base	44 750.00 €
6	Plâtrerie/faux plafonds	CHAMPAGNE MENUISERIE	Offre de base	193 056.00 €
7	Carrelage faïence	GROUPE SOLSTIS	Offre de base	75 938.00 €
8	Sols souples	GROUPE SOLSTIS	Offre de base	27 387.00 €
9	Peintures	LAMBLIN D ET F	Offre de base	48 797.59 €
10	chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires	BAULIEU	Offre de base	234 693.44 €
11	Electricité	SANTERNE EE TUNZINI	Offre de base	129 700.57 €
12	Cuisine	AM PRO	Offre de base	32 781.00 €
13	VRD	Déclaré sans suite		
13	Désamiantage	MASSON ET FILS	Offre de base	89 240.15 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission, décide :

- D'attribuer les lots aux entreprises telles que mentionnées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE ROUTE DE CUPIGNY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'extension du réseau d'eau potable, route de Cupigny. Il apporte les précisions suivantes concernant cette demande : cette extension permettrait de desservir des bâtiments à usage industriel appartenant à des propriétaires privés, mais également de desservir la rue de la Grande Fosse et de renforcer le dispositif de défense contre l'incendie sur ce secteur de Creney.

Le coût de cette extension est estimé à 11 200 € HT. Monsieur le Maire précise que la commune, pour réaliser ces travaux, devra procéder au versement d'un fonds de concours au S.D.D.E.A., qui sera imputable en section d'investissement du budget communal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que les fonds de concours doivent être amortis, d'après la nomenclature budgétaire et comptable M14. Il propose une durée d'amortissement de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser les travaux d'extension du réseau d'eau potable route de Cupigny
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

- S'ENGAGE à verser un fonds de concours au S.D.D.E.A., correspondant au montant définitif des travaux et à inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- DECIDE que ce fonds de concours sera amorti sur une durée de 15 ans

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame HOMEHR évoque le dossier des rythmes scolaires. Elle fait part au Conseil Municipal que de nombreuses communes, notamment des communes rurales, ont décidé de revenir à une semaine de 4 jours. La Commune ne s'était pas encore prononcée sur ce sujet. Afin de prendre une décision, il a été décidé d'interroger les parents sur leurs souhaits pour la prochaine rentrée scolaire. Les propositions du questionnaire étaient les suivantes :

- Semaine de 4 jours
- Semaine de 4,5 jours avec école le mercredi matin
- Semaine de 4,5 jours avec école le samedi matin

135 questionnaires ont été distribués (les élèves du CM2 partant en 6^{ème} lors de la prochaine rentrée scolaire n'étaient pas concernés). 120 familles ont répondu et les résultats sont les suivants :

58,3% des familles sont favorables à un retour de la semaine de 4 jours, 38,3% sont favorables à une semaine de 4,5 jours avec école le mercredi matin et 3,4% se sont prononcées en faveur d'une semaine de 4,5 jours avec école le samedi matin.

Les conseils d'école, de l'école élémentaire et de l'école maternelle ont également voté sur cette question. Les résultats de ces votes sont les suivants :

- Ecole élémentaire : sur les 14 votants, 11 se sont prononcés en faveur du retour de la semaine à 4 jours, 2 en faveur de la semaine de 4,5 jours avec école le mercredi matin et 1 bulletin nul
- Ecole maternelle : sur les 9 votants, 5 se sont prononcés en faveur du retour de la semaine à 4 jours, 4 en faveur de la semaine de 4,5 jours avec école le mercredi matin

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire soumet la proposition au Conseil Municipal d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SE PRONONCE, par 14 voix « pour », 2 « abstentions » et 1 voix « contre » en faveur d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur IANNONE qui souhaiterait pouvoir bénéficier de l'intégralité de la maison en pans de bois (actuel cabinet médical) afin d'étendre son activité restauration.

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal que le rapport annuel d'activités du SDEDA est consultable en mairie.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'entreprise EGITEC, située rue de l'Aulne, qui fait part de ses difficultés à sortir de sa cour lorsque des véhicules sont garés du côté des arbres.

L'entreprise conteste le projet de création de places de stationnement.

Monsieur le Maire propose de réaliser de la prévention, et d'interdire le stationnement sur trottoirs.

Madame KOHLER demande s'il serait possible de décaler l'arrêt de bus situé rue des Roses. Madame DESIREE signale que l'arrêt de bus « Cupigny » situé près du pont au-dessus de la rocade n'est pas éclairé et peut être dangereux.

Monsieur LEBLANC demande si un emplacement pour garer les vélos sera installé à proximité de la maison médicale.

Monsieur DAOUZE demande quand la commune sera desservie par la fibre optique. Monsieur ADLOFF répond que Creney devrait être desservie en 2022.